

« Une taxation financière est possible sans risque de délocalisation »

La Commission européenne, jusqu'ici réservée, a proposé mercredi la mise en place d'une taxe européenne sur les transactions financières. Pourquoi ce revirement ? Nous devons fonder notre décision sur des analyses solides. L'an dernier, nous avions mis sur la table deux options de taxation, l'une sur les activités financières, l'autre sur les transactions financières. Nous avons retenu cette dernière dans la mesure où c'est celle qui a été proposée par le président Barroso, la France et l'Allemagne au G20. Si elle était avalisée au niveau européen, il serait plus aisé de l'étendre au reste du monde. Les études d'impact que nous avons réalisées pour mesurer les risques, en particulier de délocalisation, ont montré qu'il était parfaitement possible de la mettre en place sans provoquer de perte d'activité majeure en Europe à condition de respecter quelques principes.

Lesquels ?
Nous devons disposer d'une base harmonisée la plus large possible : tous les instruments financiers seront concernés, actions, obligations et produits dérivés. Les taux d'imposition seront très faibles, de 0,1 % pour les actions et les obligations et de 0,01 % pour les produits dérivés. Enfin, nous retenons le critère de la résidence fiscale - et non du lieu où les opérations sont réalisées, ce qui permet une meilleure répartition entre les États membres.

Quels montants comptez-vous recouvrer grâce à cette taxe ?
Nous pourrions lever 31,5 milliards

d'euros et même 54 milliards si nous incluons les opérations sur devises. Si l'on ajoute les ressources traditionnelles (ie : les droits de douanes), la TVA et les recettes de cette taxe, nous couvrirons 60 % des revenus du budget européen. Loin de constituer un fardeau fiscal supplémentaire pour les États, cette taxe réduira le montant des contributions nationales, qui représentent aujourd'hui près de 80 % du financement du budget européen. Elle n'a pas seulement pour but de lever des fonds mais aussi de ralentir la spéculation, en particulier le trading à haute fréquence, cette activité développée par ordinateur.

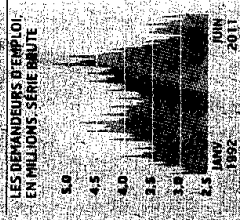
La Grande-Bretagne est plus que réservée sur cette taxe. Existe-t-il

quelques montants comptez-vous recouvrer grâce à cette taxe ? Nous pourrions lever 31,5 milliards

FRÉDÉRIC GÖERTZ/AFP

EN CHIFFRES

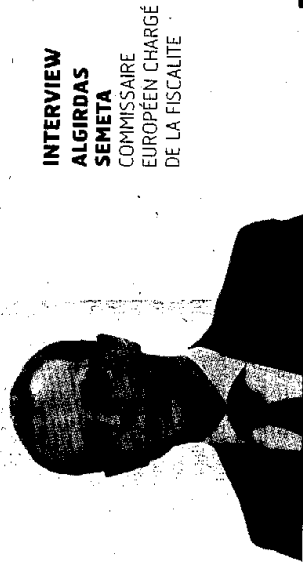
Recul du chômage en Allemagne



La reprise économique a permis au chômage d'atteindre son niveau le plus bas depuis 1992. Il est passé en dessous de la barre des 7 % en juin en données brutes pour s'établir à 6,9 %. Le nombre de demandeurs d'emploi a, toutefois, dépassé les 2,8 millions de personnes. La tendance doit se poursuivre, mais il faut attendre le prochain trimestre pour constater un recul de la barre des 6,5 %.

L'inflation se stabilise en Europe

Les chiffres annoncés par Eurostat pour le mois de juin révélèrent une inflation de 2,7 % en rythme annuel. Un niveau inchangé par rapport au mois précédent. La Banque centrale européenne, de ce fait, devrait annoncer lors de son prochain conseil, le jeudi 7 juillet, un relèvement de ses taux directeurs. Son principal jalon passerait alors de 1,25 % à 1,50 %.



INTERVIEW
ALGIRDAS SEMETA
COMMISSAIRE EUROPÉEN CHARGÉ DE LA FISCALITÉ

« Loin de constituer un fardeau fiscal supplémentaire pour les États, elle réduira le montant des contributions nationales, qui représentent aujourd'hui près de 80 % du financement du budget européen. »

cette taxe d'un bon œil. Quant à la Grande-Bretagne, je constate qu'elle a déjà mis en place deux taxes financières, l'une sur les actions et l'autre sur les produits dérivés. Pour autant, elle reste la place financière majeure en Europe...

Certains ONG vous accusent de vouloir détourner cette taxe, qui selon eux devait être destinée à financer le développement ? Je considère que ce taux est le minimum. Les États membres, s'ils le souhaitent, pourraient le relever. Nous continuerons à promouvoir cette taxe au niveau mondial. Si nous arrivons à un accord mondial, alors cette taxe pourra financer d'autres objectifs. Les produits dérivés peuvent rapporter des montants importants. J'ajoute que le budget européen est largement utilisé pour financer des projets protégeant l'environnement et que l'Union européenne est le premier donateur d'aide au monde.

Vous proposez aussi de revoir la méthode de calcul de la TVA ?
Nous proposons de remplacer le système actuel, complexe, par un système plus simple qui prend en compte la consommation de tous les biens et services, qui dans tous les États membres sont soumis au taux normal de TVA. Cette base est harmonisée. Orne prendrait plus en compte les taux réduits ou spécifiques. Sur cette base, un point de pourcentage serait versé au budget européen. Pour la France, il s'agira d'un point sur le taux de 19,6 %, soit si elle préfère augmenter de 1 point ce taux.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE CHATIGNOUX

TRICHET DIT NON A UNE NOUVELLE TAXE
Le président de la Banque centrale européenne (BC) Jean-Claude Trichet s'est opposé, hier, à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières au seul niveau européen. Mercredi, la Commission européenne a proposé de créer une taxe pour alimenter le budget de l'Union européenne. « Une taxe importante en Europe et pas ailleurs traduirait par une perte d'activité importante pour l'Europe », a estimé le président de la BCE devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles. On ne doit pas oublier que « l'industrie financière qui doit être régulée, contrôlée, reste un industrie importante pour toutes les régions » du monde, a-t-il ajouté. La veille, le Premier ministre britannique, David Cameron avait immédiatement condamné une initiative « totalement irréalisable » à la rigueur qui s'impose partout et rejete « de nouveaux impôts européens ». En revanche, en Italie, le budget d'austérité qui a été approuvé par le Conseil d'administrer hier comporte une taxe de 0,15 % sur les transactions financières.